

Le LIEN

Octobre-Novembre 2013

SOMMAIRE

- SIE TROP C'EST TROP !
- Modèle de pétition



www.floppydisk.dgfip.gouv.fr

Postes informatiques dédiés mis à la disposition des professionnels dans les SIE : TROP C'EST TROP !

Depuis ces dernières années, la tension sur l'exercice des missions et les conditions de travail est incontournable dans les SIE : transferts de charges, nouveaux dispositifs, nouvelles législations, notes administratives en masse, effet de la crise sur les redevables, nouvelles applications informatiques, nombre d'articles et d'opérations comptables... le tout avec toujours moins d'effectifs !

Dans cette situation, les agents attendent de leur hiérarchie du soutien et de véritables réponses aux difficultés rencontrées.

Dès lors, la note DG du 7 octobre 2013 annonçant la mise en place dès le 15 octobre 2013 de postes informatiques dédiés, au niveau de l'accueil SIE, pour les contribuables professionnels qui ne possèdent pas d'ordinateur connecté à Internet est une provocation.

Il s'agit de permettre aux contribuables concernés par l'abaissement des seuils de téléprocédures de pouvoir satisfaire à leurs obligations déclaratives et contributives dématérialisées.

Nous dénonçons le recours à la dématérialisation généralisée ordonnée par l'Administration comme solution aux milliers de suppressions d'emplois subis. C'est l'esprit même de la Démarche Stratégique orchestrée par la Direction Générale et que nous combattons.

Cette dématérialisation n'allège pas le travail des agents. Bien au contraire, elle génère, dans tous les services, de nouvelles tâches de gestion et de traitement des anomalies.

De plus, ce nouvel outil va monopoliser des agents de SIE afin d'accompagner les contribuables dans l'utilisation des applications sur place, alors que les SIE, comme nombre de services, manquent cruellement d'effectifs.

C'est une méconnaissance absolue de l'état du réseau que d'avoir sorti cette note d'application immédiate sans aucun dialogue.

Nous ne pouvons accepter cette mission supplémentaire au vu de l'état des effectifs qui sont ceux des SIE et au vu des tensions dans l'exercice des missions.

Ainsi, dans plusieurs départements, des campagnes unitaires de pétitions ont été lancées pour exiger le retrait de ce dispositif.

En Haute-Garonne, à l'initiative de l'intersyndicale locale CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques et FODGFIP, les collègues des SIE se sont rassemblés à la Direction pour remettre près de 190 signatures. Par cet acte, les personnels ont signifié leur ras-le-bol sur les conditions d'exercice des missions dans les SIE.

Au-delà de la note de la DG du 7 octobre instaurant un nouveau dispositif pour accompagner les entreprises dans leurs obligations de télédéclaration, la question de l'emploi est une fois de plus au cœur des revendications des personnels.

Les questions induites d'organisation du travail, de sécurité autour de l'accueil ne peuvent être écartées d'un revers de la main.

Lors du CTR du 7 octobre, la CGT Finances Publiques a rappelé son opposition à ce nouveau démantèlement de la DGFIP et a exigé son abandon.

Dans les SIE, comme dans tous les services de la DGFIP, la première des solutions est bien le comblement de tous les postes vacants et des recrutements à la hauteur des besoins.

Un passage en force inacceptable !

Evoquée par le Directeur Général de manière furtive et sibylline lors du CTR du 1^{er} octobre, la mise en application de ce nouveau dispositif constitue un nouveau passage en force et une provocation contre les personnels et leurs représentants !

L'installation des ordinateurs dès la semaine suivant la parution de la note illustre déjà en soi le manque de considération réservée à la qualité du dialogue social et professionnel.

Encore une fois, c'est la politique du fait accompli qui prédomine.

Un dispositif surréaliste !

Les PC fournis avec les agents, qui vont avec, ont pour but d'accompagner les redevables qui ne disposent pas de matériel informatique et donc pour la grande majorité d'entre eux d'adresse de messagerie électronique. Or les fameux PC installés à partir d'un socle linux hyper verrouillé disposent sur l'écran d'accueil de quatre icônes en tout et pour tout : Un lien vers impôts.gouv.fr ; un autre vers monservicpublic.fr ; et un enfin un bouton de déconnexion ainsi qu'une icône nommée dans certaines directions « floppydisk » (ne riez pas !!!). Dans d'autres cas les PC ne sont pas reliés à une imprimante, ce qui oblige les collègues à faire des allers et retours entre leur poste de travail et l'accueil.

Il n'existe aucun lien vers des sites où les contribuables pourraient ouvrir des boîtes mail gratuites alors que justement le premier renseignement demandé lors de la souscription à la télé procédure est une adresse électronique.

En manipulant un peu, on peut toujours réussir à entrer dans le navigateur mais nous pensons très sincèrement que les collègues ont autre chose à faire que gérer cela qui ne relève pas de leurs prérogatives !!

Par ailleurs, selon certaines remontées, il semblerait que pour une partie des travaux

informatiques, la DGFIP ait eu recours à un prestataire privée. Les représentants nationaux CGT ont, sur ce point précis, interrogé la Direction Générale et nous espérons des éléments d'éclaircissements rapides sur ce point particulier.

Enfin, alors que dans plusieurs Directions, en raison des restrictions budgétaires, aucune commande d'imprimante n'est effectuée, seuls les HP 1320 et 2055 qui sont du matériel individuel sont compatibles pour effectuer les impressions.

Les agents de SIE n'ont pas une mission de conseiller fiscal !

Il est scandaleux de placer les agents en situation de porte à faux auprès des professionnels en les impliquant dans l'établissement de la déclaration dématérialisée au risque de nuire à leurs missions de saisie, de contrôle et de recouvrement.

Lors du CTR du 7 octobre, la CGT Finances Publiques est intervenue dans l'unité pour exiger l'ouverture d'un cycle de travail sur toutes les problématiques auxquelles sont aujourd'hui confrontés les agents dans les SIE (mission, emploi, formation, conditions de vie au travail, applications informatique...). La Direction Générale s'y est déclarée favorable et a annoncée la convocation prochaine d'un groupe de travail pour définir la méthode et les thèmes à traiter !

La CGT Finances Publiques exige :

- l'abandon du nouveau dispositif mis en place ;

- le comblement des postes vacants et des recrutements à la hauteur des besoins dans les SIE, comme dans les autres services.

Nous invitons l'ensemble des agents des SIE, et plus largement des agents du département, à se saisir de la pétition ci-jointe pour faire valoir leur opposition à ce système.

PETITION

CONTRE LA MISE EN PLACE DE POSTES INFORMATIQUES DEDIES MIS A DISPOSITION DES PROFESSIONNELS DANS LES SIE ET POUR UN EMPLOI A LA HAUTEUR DES BESOINS

Depuis ces dernières années, la tension sur l'exercice des missions et les conditions de travail est incontournable dans les SIE : transferts de charges, nouveaux dispositifs, nouvelles législations, notes administratives en masse, effet de la crise sur les redevables, nouvelles applications informatiques, nombre d'articles et d'opérations comptables... le tout avec toujours moins d'effectifs !

Dans cette situation, les agents attendent de leur hiérarchie du soutien et de véritables réponses aux difficultés rencontrées.

Dès lors, la note DG du 7 octobre 2013 annonçant la mise en place dès le 15 octobre 2013 de postes informatiques dédiés, au niveau de l'accueil SIE, pour les contribuables professionnels qui ne possèdent pas d'ordinateur connecté à Internet est une provocation.

Il s'agit de permettre aux contribuables concernés par l'abaissement des seuils de téléprocédures de pouvoir satisfaire à leurs obligations déclaratives et contributives dématérialisées.

Nous dénonçons le recours à la dématérialisation généralisée ordonnée par l'Administration comme solution aux milliers de suppressions d'emplois subis. C'est l'esprit même de la Démarche Stratégique orchestrée par la Direction Générale et que nous combattons. Cette dématérialisation génère de nouvelles tâches de gestion et de traitement des anomalies et ne justifie en rien la baisse de nos effectifs, bien au contraire.

De plus, ce nouvel outil va monopoliser des agents de SIE afin d'accompagner les contribuables dans l'utilisation des applications sur place, alors que les SIE, comme nombre de services, manquent cruellement d'effectifs.

C'est une méconnaissance absolue de l'état du réseau que d'avoir sorti cette note d'application immédiate sans aucun dialogue.

Nous ne pouvons accepter cette mission supplémentaire au vu de l'état des effectifs qui sont ceux des SIE et au vu des tensions dans l'exercice des missions.

Le rôle de « tuteur » direct auprès des professionnels pour l'établissement de l'e-déclaration risque de mettre en porte à faux les agents dans l'exécution de leurs missions de saisie, de contrôle et de recouvrement. La DGFIP veut aller toujours plus loin vers une administration prestataire de services des entreprises !

Pour l'ensemble de ces raisons, nous, agents de la DDFIP 64 soussignés :

- exigeons l'abandon de ce nouveau dispositif,
- le comblement des postes vacants et des recrutements à la hauteur des besoins, dans les SIE, comme dans les autres services,
- un dialogue entre la direction et les agents sur les conditions d'exercices des missions et les difficultés rencontrées.

